

Guide de la transition écologique des entreprises



Communauté de Communes
du **Sisteronais-Buëch**

Avertissement :

Déchets, mobilité, énergies, les sujets sont vastes et multiples. Aussi, ce document n'a pas vocation à être exhaustif. Par ailleurs, certaines informations ou contacts peuvent évoluer rapidement et ainsi ne plus être d'actualité ou avoir été modifiés.

Si vous identifiez des erreurs, des informations manquantes ou qui ne sont pas à jour, merci de contacter le Pôle « Attractivité et Développement économique » : 04 92 31 27 52 (choix 5), developpement.economique@sisteronais-buech.fr

Edito

“ Ces derniers temps, on parle beaucoup de « transition écologique » ou de « transition énergétique ». Toutefois, pour les entreprises, il n'est pas toujours évident de s'y retrouver. Qu'est-ce que cela recouvre exactement ? Que puis-je faire à mon niveau ? Vers qui me tourner pour être accompagné ? Comment faire des économies et les bons investissements ?

Ce guide a pour but de présenter aux entreprises du Sisteronais-Buëch un éventail de dispositifs afin qu'elles amorcent ou accélèrent cette transition, que ce soit à travers une analyse de leur fonctionnement au quotidien, des conseils d'experts, des aides financières, ou encore en valorisant les actions qu'elles mettent en œuvre pour limiter leur impact sur l'environnement. ”



Daniel SPAGNOU
Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

Sommaire

<u>1. INITIER ET ACCÉLÉRER SA TRANSITION ÉCOLOGIQUE</u>	6
<u>A. La Responsabilité Sociétale des Entreprises</u>	8
<u>B. Premiers pas vers la transition écologique</u>	9
<u>C. Aller plus loin dans la transition écologique</u>	13
<u>2. ENERGIES</u>	16
<u>A. Economies d'énergies</u>	18
<u>B. Rénovation et performance énergétique des bâtiments</u>	20
<u>C. Energies renouvelables</u>	23
<u>3. GESTION DES DECHETS</u>	26
<u>4. MOBILITE</u>	34
<u>5. ECONOMIE CIRCULAIRE</u>	36
<u>6. PRESERVATION DES RESSOURCES</u>	40

Légende



Glossaire

04 : Alpes-de-Haute-Provence

05 : Hautes-Alpes

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Agence de la transition écologique)

ALTE : Agence Locale de la Transition Énergétique

ATEE : Association Technique Energie Environnement

AuRA : Auvergne-Rhône-Alpes

BDM : Bâtiments Durables Méditerranée

BPI : Banque Publique d'Investissement

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CCSB : Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

CEA : Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives

CEE : Certificats d'Économie d'Énergie

CMAR : Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale

DEEE : Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

DT : Direction Territoriale

GES : Gaz à Effet de Serre

EIT : Écologie Industrielle et Territoriale

ETI : Entreprises de Taille Intermédiaire (entre 250 et 4999 salariés)

NR : Numérique Responsable

PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur

PME : Petites et Moyennes Entreprises (effectif inférieur à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros)

PVD : Petite Ville de Demain. Dans le Sisteronais-Buëch : Laragne-Montéglin, Serres et Sisteron.

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

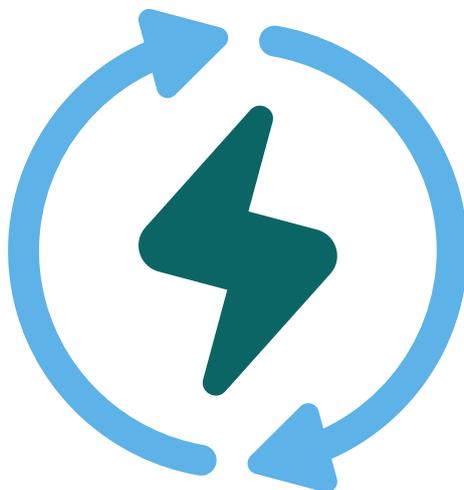
SDE 04 : Syndicat D'Énergie des Alpes-de-Haute-Provence

TPE : Très Petites Entreprises (moins de 10 salariés et chiffre d'affaires annuel inférieur à 2 millions d'euros)

WWF : World Wildlife Foundation



**INITIER ET ACCÉLÉRER
SA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**



Vous voulez vous engager dans la transition ?

Trois sites de référence :

Parcours transition écologique Région SUD



<https://entreprises.maregionsud.fr/financement/parcours-de-la-transition-ecologique-des-entreprises>

Véritable site de référence qui recense un large panel d'outils et de dispositifs adaptés au degré de maturité de chaque entreprise en matière de transition écologique. Il se décline en 3 étapes :

1. « Mes premiers pas dans la transition écologique - je fais le point sur mes pratiques »
2. « La transition écologique, levier de développement de mon entreprise - j'agis »
3. « La transition écologique au cœur de mon modèle d'entreprise - je transforme »

L'Agence de la transition écologique – ADEME



<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises>

Découvrez la plateforme « Agir pour la transition écologique » de l'ADEME. Vous y retrouverez des dispositifs d'accompagnement et de financement de vos projets, des formations et des conseils.

Mission Transition Écologique



<https://mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr/>

Site de référence mis en place par le gouvernement pour permettre aux TPE, PME de trouver des solutions pour allier écologie avec économies.

3 étapes :

- Je renseigne mon profil avec mon SIRET
- Je réponds à quelques questions par thématique
- J'accède aux aides dont mon entreprise peut bénéficier

A - Responsabilité Sociale des Entreprises

La RSE, c'est la mise en pratique du développement durable à l'échelle de l'entreprise. Elle consiste à intégrer dans le fonctionnement de votre activité des préoccupations environnementales et sociales (relations avec l'ensemble de vos collaborateurs, de vos clients et partenaires). Une entreprise qui pratique la RSE va donc chercher à avoir un impact positif sur la société tout en étant économiquement viable. La norme ISO 26000 définit le périmètre de la RSE.

En savoir plus : <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/responsabilite-societale-entreprises-rse>

Guide pour être éco-responsable au bureau



L'ADEME publie un guide qui recense les bonnes pratiques à adopter au quotidien en entreprise autour de divers sujets :

Mobilité, impact numérique, éco-gestes, sensibilisation et mobilisation des employés...

EN SAVOIR +

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/ecoresponsable_a_bureau-2.pdf

Le Club RSE 04



La CCI des Alpes-de-Haute-Provence accompagne les chefs d'entreprise dans les domaines de la transition écologique.

L'accès au club est pour l'instant gratuit et financé par la CCI 04. Il permet aux entreprises de partager leurs expériences, les bonnes pratiques, de rencontrer des financeurs, découvrir des nouveaux outils d'amélioration de leurs performances économiques et sociétales à travers différents ateliers thématiques. Le programme est à consulter en ligne.



POUR QUI ?

Les entreprises de la CCSB qui ont entre 2 et 11 salariés.

PORTÉ PAR

CCI 04.

CONTACT

Romane BONNELLE

06 72 61 71 02

✉ r.bonelle@digne.cci.fr

EN SAVOIR +

<https://www.digne.cci.fr/carrefour/se-developper/developpement-durable-rse-energie/rse>

<https://www.linkedin.com/groups/12639146/>

Le dispositif RESEO



RESEO est un programme créé par la CCI 04 pour les entreprises qui souhaitent intégrer les responsabilités sociales, sociétales et environnementales dans ses relations avec les salariés, syndicats, actionnaires, clients, fournisseurs (parties prenantes) et dans ses activités commerciales.

Pour structurer vos actions en matière de RSE, gagner en efficacité économique de votre entreprise et en qualité de vie.

Prestation : 1 journée d'accompagnement individuel et 6 jours de formation collective.

PORTÉ PAR

CCI 04.

CONTACT

Romane BONNELLE

06 72 61 71 02

✉ r.bonelle@digne.cci.fr

EN SAVOIR +

<https://www.digne.cci.fr/produit/programme-reseo>

La marque RSEponsible



La CCI 04 a lancé en février 2020 la marque RSEponsible avec un double objectif :

- Valoriser les entreprises qui ont intégré la prise en compte de préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités ;
- Contribuer à la promotion des Alpes-de-Haute Provence et attirer de nouvelles entreprises.

La marque est composée de trois niveaux, qui correspondent au degré d'investissement et d'ancrage territorial de votre entreprise, du Bronze pour celles ayant entamé des démarches RSE à l'Or pour celles qui ont développé un écosystème productif local.

Pour postuler, contactez la CCI 04.

PORTÉ PAR

CCI 04.

CONTACT

Romane BONNELLE

06 72 61 71 02

✉ r.bonelle@digne.cci.fr

EN SAVOIR +

<https://www.digne.cci.fr/produit/label-rseponsible>

B - Premiers pas vers la transition écologique

Start



Autodiagnostic en ligne de 15 minutes autour de 5 thématiques.

Permet d'avoir une vision du niveau d'engagement de l'entreprise dans les champs de la RSE et de la transition écologique.

Un rapport détaillé est adressé par mail. À l'issue du diagnostic, vous pouvez si vous le souhaitez être recontacté par un conseiller pour aller plus loin.



POUR QUI ?

Toute entreprise de PACA, quelle que soit sa taille, son activité ou son ancienneté.

PORTÉ PAR

CCI PACA.

EN SAVOIR +

<https://online.cote-azur.cci.fr/cgi-bin/HE.exe/SF?P=5z317z2z-1z-1z292C31182E>

B - Premiers pas vers la transition écologique

Accélération de la transition écologique des commerces



1. Diagnostic pour évaluer les impacts de votre activité sur l'environnement et vos pratiques (gestion des déchets, emballages, économies d'énergie, achats responsables...).
2. Plan d'actions personnalisé, adapté à votre situation et à vos priorités.
3. Accompagnement gratuit pour faciliter la mise en œuvre des actions préconisées.

POUR QUI ?

Commerçants,
restaurateurs,
hébergeurs
touristiques.

PORTÉ PAR

CCI 04 et CCI 05.

CONTACTS

CCI 04 : Emilie BERTHEAS

04 92 30 80 99

06 75 72 42 92

✉ e.bertheas@digne.cci.fr

EN SAVOIR +

- CCI 04 : <http://www.digne.cci.fr/acceleration-de-la-transition,1799.html>
- CCI 05 : <https://www.hautes-alpes.cci.fr/produit/diagnostic-pour-le-developpement-durable-de-votre-point-de-vente>

Déclic Environnement



Objectifs divers en fonction de l'action engagée : gains de productivité, gains, parts de marché, meilleur résultat d'exploitation, bien-être et efficacité au travail.

Accompagnement de 2 demi-journées pour vous aider à la réalisation d'une action précise autour de différents thèmes en lien avec l'écologie (Véhicules propres, économies d'énergie, travaux de rénovation des locaux, groupes froids, fournisseurs d'énergie, changement de matériel, énergies renouvelables, bio, circuits courts, gestion des déchets, recyclage, écotechnologies, réglementation, communication, opportunités...).

Objectif : mettre en place une véritable réflexion éco-responsable pour votre entreprise avec en prime des retombées économiques et sociales. Cela se décline en 2 étapes :

1. Cerner vos besoins précis, vous présenter les tendances, des exemples, voire des financements, puis vous aider à définir les premières actions à mener de façon synthétique, personnalisée et opérationnelle,
2. Quelques semaines après votre "déclic", pour faire le point et éventuellement aller plus loin.

POUR QUI ?

Artisans.

PORTÉ PAR

CMAR PACA.

CONTACTS

DT 04 : Lucie CORRE

✉ l.corre@cmar-paca.fr

06 79 92 22 14

DT 05 : Mathilde DEGOBERTIERE

✉ m.degobertiere@cmar-paca.fr

06 73 38 26 17

EN SAVOIR +

<https://paca.lemondedesartisans.fr/actualites/le-declic-environnement-un-accompagnement-la-transition-ecologique>

B - Premiers pas vers la transition écologique

Diag Eco Flux



Accompagnement personnalisé sur 12 mois environ avec un expert spécialisé et engagé dans la transition écologique et économique, afin de réaliser rapidement des économies durables, en réduisant vos consommations d'énergie, de matières, d'eau et de production de déchets.

Participation de l'entreprise : de 2000 € à 3000€ HT.



POUR QUI ?

Établissements de 20 à 250 salariés.

PORTÉ PAR

BPI. Subventionné à 50% par l'ADEME.

EN SAVOIR +

<https://diagecoflux.bpifrance.fr>

Eco-défis des commerçants et artisans



Label national avec une validité de 2 ans, qui permet aux commerçants et artisans de valoriser auprès de leurs clients les actions menées en matière d'énergie, transport, déchets, écoproduits, gestion de l'eau, emballages et responsabilité sociétale.

C'est aussi l'occasion pour l'entreprise de faire un bilan de ses pratiques environnementales et de les améliorer. L'opération lancée en 2021 dans le Sisteronais-Buëch a permis de labéliser plus de 100 entreprises locales.



POUR QUI ?

Commerçants et artisans.

PORTÉ PAR

CCSB, CCI 04, CCI 05, CMAR PACA.
Opération cofinancée par l'ADEME et la Région SUD.

CONTACTS

CMAR DT 04 : Lucie CORRE

✉ l.corre@cmar-paca.fr
06 79 92 22 14

CMAR DT 05 : Mathilde DEGOBERTIERE

✉ m.degobertiere@cmar-paca.fr
06 73 38 26 17

CCI 04 : Romane BONNELLE

✉ r.bonelle@digne.cci.fr

EN SAVOIR +

<https://www.ecodefis-provencealpescotedazur.fr>

B - Premiers pas vers la transition écologique

Volontariat Territorial en Entreprise « Vert »



Aide pour recruter des étudiants et jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sur des missions à responsabilité et participant activement à la transition écologique et énergétique de l'entreprise :

- Process industriels ou logistiques plus durables,
- Réduction de l'impact environnemental de produits ou services existants,
- Actions sur la biodiversité, réduction des émissions de gaz à effet de serre, etc.
- Développement d'innovations produit ou service réduisant l'impact environnemental.

Critères d'éligibilité :

- Formation à partir du niveau bac+3
- Contrat d'une durée minimum d'un an (contrat en alternance, CDI ou CDD)
- Jeunes diplômés depuis moins de 2 ans ou étudiants



POUR QUI ?

PME ou ETI française.

SUBVENTION

12 000 €

PORTÉ PAR

ADEME et BPI.

EN SAVOIR +

<https://www.vte-france.fr/aide-vte-vert>

"Baisse les Watts"



"Baisse les Watts" vous permet de mieux comprendre votre consommation et de pouvoir engager rapidement et de manière autonome, des actions d'économies d'énergie.

Le programme propose un temps de formation (collective et/ou individuelle) sur les énergies, un outil de simulation pour réaliser des économies d'énergies (écogestes différenciés par filières, investissements...) et un appui à la recherche de financements.



POUR QUI ?

TPE, PME

EN SAVOIR +

<https://www.baisselleswatts.fr>

PORTÉ PAR

La Poste, CCI 05, CCI 04 et CMAR.

CONTACTS

CMAR
Franck BAUDEMONT
✉ f.baudement@cmar-paca.fr
04 96 10 07 21

Océane GIRARDOT
✉ o.girardot@cmar-paca.fr

CCI 04 : Romane BONNELLE
✉ r.bonnelle@digne.cci.fr
06 72 61 71 02

C - Aller plus loin dans la transition écologique

Prêt Vert



D'un montant allant de 50 000 € à 5 000 000 €, le Prêt Vert peut être accordé pour :

- Optimiser les procédés ou améliorer la performance (énergie, eau, matière),
- Investir dans la mobilité « zéro carbone » des personnes et des marchandises,
- Mettre sur le marché des produits ou des services innovants ou favoriser un mix énergétique plus vertueux en intégrant davantage d'énergies renouvelables.

Le montant du prêt est obligatoirement associé à un concours bancaire du même montant.



POUR QUI ?

PME ou ETI de plus de 3 ans ayant bénéficié d'un Diag Eco Flux (voir p.11) ou d'une aide de l'ADEME au cours des 3 dernières années.

PORTÉ PAR

BPI.

EN SAVOIR +

<https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/transition-ecologique-et-energetique/pre-vert>

SUD PRÊT CLIMAT



Le montant du prêt est compris entre 10 000€ et 300 000€.

Il vise à financer les investissements matériels et immatériels nécessaires à la transition énergétique et écologique des PME et/ou de soutenir des besoins en trésorerie liés à ces transitions.



POUR QUI ?

PME de plus de 3 ans.

PORTÉ PAR

BPI France et Région Sud.

EN SAVOIR +

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/sud-pre- climat>

C - Aller plus loin dans la transition écologique

CEDRE : Contrat pour l'Emploi et le Développement Responsable des Entreprises



CEDRE est une gamme de 3 dispositifs pour accompagner vos démarches de RSE et de transition écologique, de vos premières actions (CEDRE Premiers pas) à une structuration ambitieuse de votre activité (CEDRE Ambition), avec l'accès à des financements dédiés (CEDRE investissement).

- Avec « CEDRE premiers pas », concrétisez vos premières actions en faveur de la transition écologique : la Région vous accompagne en finançant un accompagnateur expert pour vous aider dans vos démarches : Premiers pas,
- Avec « CEDRE Ambition », allez plus loin dans vos démarches RSE en bénéficiant d'un accompagnement de trois ans dans le cadre d'un développement de votre société créateur d'emploi : Ambition,
- À l'issue de ces accompagnements, vous pourrez mobiliser le dispositif « CEDRE Investissements » pour obtenir une subvention de 7 000 € dans le premier cas, et jusqu'à 100 000 € pour le second pour tous vos projets d'investissements écologiques (rénovation thermique, matériel de production à forte performance environnementale...).

CONTACTS

"Premiers pas"

Emmanuelle MANDARON

✉ cedre@maregionsud.fr

"Ambition"

Alexandre MAISTRE

✉ cedre@franceactive-paca.org

Hélène BONNOIT

✉ cedre@maregionsud.fr

"Investissement"

Hélène BONNOIT &

Emmanuelle MANDARON

✉ cedre@maregionsud.fr

Référents locaux

Romane BONNELLE

CCI 04

✉ r.bonelle@digne.cci.fr

06 72 61 71 02

EN SAVOIR +

- <https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/cedre-premiers-pas>
- <https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/cedre-ambition>
- <https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/cedre-investissement>

PORTÉ PAR

Région SUD.

Appels à projets



En plus des dispositifs présentés dans ce guide, des appels à projets sont régulièrement émis par différents organismes afin d'accompagner les entreprises dans leur transition écologique, énergétique et leur démarche RSE.

Vous pouvez notamment chercher sur les sites suivants :

- ADEME : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/recherche>
- Région SUD : <https://www.maregionsud.fr/vos-aides>
- Région AuRA : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides?Find=Filter+les+r%C3%A9sultats&idtf=289&indicePage=4>



2

ENERGIES



Vous voulez vous engager dans la transition ?

Ils vous accompagnent :

Service « Transition énergétique » de la Région SUD



<https://entreprises.maregionsud.fr/financement/parcours-de-la-transition-ecologique-des-entreprises>

Ce site décline de nombreuses mesures mises en place par la Région SUD pour accompagner votre entreprise en matière de transition énergétique.

CONTACTS :

- **Énergies renouvelables thermiques - solaire thermique, géothermie/thalassothermie/récupération de chaleur fatale et réseaux, production de gaz :**
 - Contacts solaire thermique, récupération de chaleur, géothermie et réseaux de chaleur/froid : Catherine RAMOS : cramos@marionsud.fr
 - Contact gaz renouvelable : Emmanuel GIOVANNONI – egiovannoni@maregionsud.fr
- **Énergies renouvelables électriques - solaire PV :**
 - Gaëtan BURLE : gburle@maregionsud.fr / Marie-Aimée QUADRIO : maquadrio@maregionsud.fr
 - Jocelyn ESPERON : jesperon@maregionsud.fr
- **Mobilité durable - Cadre Zéro Emission sur route :**
 - Franck FERRIZ : fferiz@maregionsud.fr
- **Hydrogène :**
 - Stéphane FAUDON : sfaudon@maregionsud.fr
- **Bois énergie :**
 - Delphine TRIPIER-CHIAUSA (service forêt-agriculture) : dtripier-chiausa@maregionsud.fr
 - 04 91 57 58 92

A - Economies d'énergies

Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Aide à l'investissement pour des travaux d'amélioration énergétique et de développement durable, les CEE permettent de financer des opérations standardisées d'économies d'énergie.

De nombreux travaux ouvrent droit aux CEE dans les bâtiments tertiaires (isolation, chauffage, ventilation, éclairage...), dans l'industrie (moteurs, variateurs de vitesse, récupérateurs de chaleur, régulateurs...) ainsi que dans l'agriculture, les réseaux de froid/chaleur et les transports.



POUR QUI ?

Pour tout type d'entreprises.

PORTÉ PAR

ADEME.

EN SAVOIR +

<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/3008-certificats-d-economie-d-energie-pour-les-entreprises-9791029709876.html>

Prêt Economies d'Energie

Ce prêt finance le matériel éligible aux CEE et les travaux liés. Son montant va de 10 000 à 500 000 €. L'investissement peut porter sur des équipements qui visent l'amélioration des postes suivants : éclairage, froid, chauffage, climatisation, motorisation électrique.

Aucune garantie n'est exigée sur les actifs de l'entreprise, ni sur le patrimoine du dirigeant.



POUR QUI ?

Pour les TPE et PME.

PORTÉ PAR

BPI.

EN SAVOIR +

<https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/transition-ecologique-et-energetique/pre-energies-denergie-pee>

Diag Décarbon'Action

Diag Décarbon'Action incite à la décarbonation des activités économiques. L'accompagnement, réalisé par un expert spécialisé dans la transition énergétique et écologique, comprend le bilan GES, la définition d'un plan d'actions sur-mesure et le suivi de l'entreprise dans la mise en œuvre des premières actions en impliquant les collaborateurs, clients et fournisseurs.

Subvention de 4 000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés et de 6 000 € pour les entreprises de 250 à 499 salariés.



POUR QUI ?

Entreprises de moins de 500 salariés qui n'ont jamais réalisé de bilan GES.

PORTÉ PAR

BPI et ADEME, en collaboration avec l'association Bilan Carbone.

CONTACT

 diagdecarbonaction@bpifrance.fr

EN SAVOIR +

<https://diagdecarbonaction.bpifrance.fr>

A - Economies d'énergies

Je décarbone



Plateforme web qui propose des solutions autour de 3 leviers pour agir sur la décarbonation de votre activité :

- Économies d'énergies
- Anergie et chaleur bas-carbone
- Capture et valorisation du carbone

Le site permet notamment de vous associer à des partenaires proposant des solutions complémentaires. Par ailleurs, des rencontres, des rendez-vous B2B et des ateliers ciblés et adaptés à vos besoins sont organisés.



POUR QUI ?

Entreprises industrielles.

PORTÉ PAR

Conseil National de l'Industrie en partenariat avec l'alliance ALLICE et le CEA, avec le soutien de l'ADEME.

EN SAVOIR +

<https://www.je-decarbone.fr>

PROREFEI



Accompagne la formation des salariés en charge de la gestion de l'énergie dans l'industrie et le tertiaire complexe.

Objectif : faire émerger des projets d'optimisation énergétique concrets, réalistes et rentables, adaptés aux contraintes de chaque entreprise.



POUR QUI ?

Référents énergie dans les secteurs de l'industrie et du tertiaire.

PORTÉ PAR

ATEE

EN SAVOIR +

<https://atee.fr>
<https://www.prorefei.org>

B - Rénovation et performance énergétique des bâtiments

Décret Eco-Energie Tertiaire



Éco-énergie tertiaire est une obligation réglementaire engageant les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique. Elle impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique.

Pour y parvenir, les actions déployées vont au-delà de la rénovation énergétique des bâtiments. Elles concernent aussi la qualité et l'exploitation des équipements, le comportement des usagers, etc.

Le décret Eco Energie Tertiaire fixe des obligations de réduction de la consommation d'énergie finale de 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050.

L'ADEME a été missionnée pour mettre en place **OPERAT** (Observatoire de la Performance Energétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire), dans le but de vérifier l'atteinte des objectifs d'Éco-énergie tertiaire. **L'inscription à cette plateforme est obligatoire avant fin 2022.**



POUR QUI ?

Propriétaires ou exploitants d'un établissement abritant des activités tertiaires du secteur public ou du secteur privé et bâtiments présentant une surface égale ou supérieure à 1 000 m².

PORTÉ PAR

ADEME.

EN SAVOIR +

<https://www.le-decret-tertiaire.fr/>

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/eco-energie-tertiaire-eet>

<https://operat.ademe.fr/#/public/home>

France Rénov'



À tout moment, un conseiller France Rénov' vous accompagne dans votre projet de travaux d'économies d'énergie :

- Visite sur site et pré-diagnostic énergétique transmis à l'entreprise,
- Conseils personnalisés et informations sur les aides financières adaptées à votre situation,
- Orientation vers les interlocuteurs et dispositifs adaptés (organismes financeurs...),
- Liste des professionnels qualifiés et des partenaires du service d'accompagnement pour réaliser vos travaux,
- Aide à la réduction de vos consommations sur le long terme (écogestes, optimisation des factures...).



POUR QUI ?

Structures privées des Alpes-de-Haute-Provence, propriétaires ou locataires* (TPE, PME, commerces, bureaux, restaurants, hôtels, etc.), leurs représentants et leurs propriétaires.

PORTÉ PAR

ALTE - France Rénov'O4
CMAR PACA DT 05 (partenariat avec le Département).

CONTACT

ALTE 04 : David ROGER

✉ david.roger@alte-provence.org

07 49 26 64 36

Accueil téléphonique le lundi et le mercredi :
9h30-12h30 et 13h30-16h30

CMAR 05 : Yann GRAFF

✉ y.graff@cmar-paca.fr

07 88 81 24 91

EN SAVOIR +

www.alte-provence.org

*Ne rentrant pas dans le champ d'application du dispositif Éco-Energie Tertiaire (voir ci-dessus).

B - Rénovation et performance énergétique des bâtiments

Entretien conseil Rénover +



Accompagnement individuel d'une demi-journée en deux temps :

1. Analyse de la situation actuelle et des connaissances de votre entreprise sur le marché de la rénovation énergétique
2. Compte rendu et préconisations : potentiel, réglementation, dynamique du réseau, formations adaptées AlvéoBAT (voir p22) ou externes, aides financières...

POUR QUI ?

Artisans du bâtiment.

PORTÉ PAR

CMAR PACA.

CONTACTS

• 05
Yann GRAFF
✉ y.graff@cmar-paca.fr
04 92 30 90 63
06 47 98 44 79

• 04
✉ renoverplusalveobat@cmar-paca.fr

EN SAVOIR +

<https://paca.lemondedesartisans.fr/actualites/renover-un-marche-porteur-saisir>

Mon projet de rénovation



Il s'agit d'une subvention d'investissement d'un montant compris entre 2 000 € et 5 000 € (40 % des dépenses éligibles), pour un minimum de dépenses éligibles de 5 000 € HT. Sont pris en compte notamment les travaux de second œuvre, le matériel professionnel, les biens d'équipements.

Si votre investissement est conforme à certains critères environnementaux (achat d'un équipement à haute performance énergétique, achat de mobilier issu du réemploi, travaux de rénovation énergétique...) vous pouvez bénéficier d'une bonification de 10% pour les dépenses éligibles (soit un maximum d'aide de 6 250 € pour 12 500 € de dépenses).

POUR QUI ?

Artisans, commerçants, entreprises de l'ESS situés dans le centre d'une PVD ou entreprises accompagnées par CCI ou CMA.

PORTÉ PAR

Région Sud.

CONTACTS

✉ zerorideaufirme@maregionsud.fr
0 805 805 145

EN SAVOIR +

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/mon-projet-de-renovation>

B - Rénovation et performance énergétique des bâtiments

Centre AlveoBAT



Centre de formations techniques dédié à l'innovation.

Pour se spécialiser dans la performance des bâtiments, avec des plateaux performants labellisés Praxibat par l'ADEME (parois opaques, ventilation et éclairage performant) et un large choix de matériaux biosourcés.



POUR QUI ?

Artisans du bâtiment et leurs salariés, architectes, bureaux d'étude et citoyens qui font de l'autoconstruction.

PORTÉ PAR

CMAR PACA.

CONTACTS

• 05
Yann GRAFF
✉ y.graff@cmar-paca.fr
04 92 30 90 63
06 47 98 44 79

• 04
✉ renoverplusalveobat@cmar-paca.fr

EN SAVOIR +

<https://paca.lemondedesartisans.fr/actualites/alveobat-un-centre-dedie-linnovation-dans-la-performance-des-batiments>

Bâtiments Durables Méditerranée (BDM)



Accompagnement à la réalisation d'un projet de construction ou de réhabilitation durable et mise en valeur de celui-ci. Processus qui se déroule en 5 étapes :

- Dès la programmation du projet, contactez EnvirobatBDM pour être mis en relation avec un accompagnateur
- Je choisis et intègre un accompagnateur dans mon équipe
- Ensemble, vous déterminez le niveau d'ambition du projet ainsi que les moyens de l'atteindre au regard de multiples critères : territoire et site, matériaux, énergie, eau, confort et santé, social et économie, gestion de projet.
- Votre projet est présenté lors de trois commissions publiques selon les différentes étapes.
- Vous faites progresser votre projet en le présentant auprès d'une commission démarche BDM.

La commission BDM attribue un nombre de points à votre projet et vous accédez ainsi à l'un des quatre niveaux de reconnaissance BDM.



POUR QUI ?

Maître d'ouvrage souhaitant réaliser une construction ou une réhabilitation durable à coût global maîtrisé.

PORTÉ PAR

Envirobat.

CONTACT

✉ contact@envirobatbdm.eu
04 95 043 044

EN SAVOIR +

<https://www.envirobatbdm.eu>

C - Energies renouvelables

Centre de ressources sur le photovoltaïque



Un site de référence pour comprendre les enjeux et les démarches associés au photovoltaïque.

EN SAVOIR +

<https://www.photovoltaique.info/fr>

Production d'électricité et types de raccordement



Autoconsommation totale :

Le système fonctionne en boucle fermée, il nécessite un équilibre entre la production et la consommation d'électricité ainsi que des capacités de stockage (ex : parc de batteries). Le système fonctionne indépendamment du réseau d'électricité, vous êtes 100 % autonome.

Autoconsommation partielle avec vente du surplus :

L'installation produit de l'électricité directement utilisée par votre entreprise. Le système est connecté au réseau national qui prend le relais si vous avez besoin de puissance complémentaire. Le surplus de production peut être revendu à un acheteur au tarif réglementé en vigueur.

Revente totale au réseau :

La production est dirigée directement sur le réseau national d'électricité et revendue au tarif règlementé en vigueur.

Plan solaire Régional



PORTÉ PAR

Région SUD.

Sud PV Plus Soutien de l'autoconsommation photovoltaïque

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/plan-solaire-sud-pv-plus-en-soutien-de-lautoconsommation-photovoltaique>

Paré pour le solaire Bâtiments « solarisables » aptes à recevoir des installations photovoltaïques

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/plan-solaire-dispositif-pare-pour-le-solaire>

AMO OPERA Concrétisation de projets photovoltaïques

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/plan-solaire-amo-opera-favorise-la-concretisation-de-projets-photovoltaiques>

Solaire Innov Soutien de projets solaires innovants

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/plan-solaire-solaire-innov-en-soutien-de-projets-solaires-innovants>

EFICAS Soutien des études d'autoconsommations spéciales

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/plan-solaire-eficas-en-soutien-des-etudes-dautoconsommations-speciales>

AMI Foncier dérisqué Étude dérisquage

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/plan-solaire-ami-foncier-derisque>

C - Energies renouvelables

Energies renouvelables thermiques - aides 04 / 05



Accompagnement à la mise en œuvre de projets de chaleur renouvelable :

- Production d'eau chaude sanitaire solaire thermique
- Chaufferies au bois, plaquette ou granulé
- Équipements de géothermie sur sonde ou sur nappe avec pompe à chaleur
- Solaire thermique
- Modules de récupération de chaleur fatale
- Réseaux de chaleur associés à ces énergies renouvelables

Taux d'aide : de 20% à 60% de financement possible.

Aide aux études de faisabilité. Accompagnement possible à toutes les étapes du projet (de l'étude à l'investissement). Contactez les référents dès l'émergence du projet.



POUR QUI ?

Toutes les entreprises (dont hébergeurs et bureaux).

PORTÉ PAR

SDE 04 (Syndicat D'Energie des Alpes-de-Haute-Provence) et Département des Hautes-Alpes.

CONTACTS

SDE 04 : Fanny GABORIT

- ✉ f.gaborit@sde04.fr
- coter@sde04.fr

Département 05 : Nicolas FERRAND

- ✉ nicolas.ferrand@hautes-alpes.fr
- 04 86 15 33 64

EN SAVOIR +

- <https://sde04.fr/competences/la-transition-energetique/energies-renouvelables-thermiques-reseaux-de-chaleur/>
- <https://www.sisteronais-buech.fr/travailler-sur-le-territoire/developper-son-entreprise/deployer-son-projet-denergie/>

Energies renouvelables thermiques - aides régionales



Solaire thermique

- Études

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/etude-de-faisabilite-pour-des-projets-de-solaire-thermique-eau-chaude-sanitaire-chaleur>

- Travaux

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/projets-solaires-thermiques-collectifs-nouveaux-projets>

Réseaux de chaleur et de froid

- Études

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/etude-de-faisabilite-pour-des-reseaux-de-chaleur-et-de-froid>

- Travaux

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/travaux-de-reseaux-de-chaleur-et-de-froid>

Récupération de chaleur fatale

- Études

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/etude-de-faisabilite-pour-des-projets-de-recuperation-de-chaleur-fatale>

- Travaux

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/travaux-de-recuperation-de-chaleur-fatale>





3

GESTION DES DECHETS



La réglementation européenne et nationale est ambitieuse en matière de gestion des déchets :

- Réduire de 10 % la production de l'ensemble des déchets non dangereux ménagers et d'activités économiques, dès 2025 par rapport à 2015. Cela représente un évitement de l'ordre de 600 000 tonnes en 2025 et 2031 pour la Région Sud,
- Développer le réemploi et augmenter de 10 % la quantité des déchets non dangereux non inertes faisant l'objet de préparation à la réutilisation,
- Valoriser 65 % des déchets non dangereux non inertes en 2025,
- Valoriser 70 % des déchets issus de chantiers du BTP d'ici 2020.

Les entreprises ont un rôle important à jouer dans la poursuite de ces objectifs : trier ses déchets, réparer, pratiquer le réemploi, composter...

Mes déchets d'activité : comment ça fonctionne ?



En tant qu'entreprise, je dois trier au minimum 7 types de déchets différents : papier/cartons, verre, métaux, bois, plastiques, fractions minérales et plâtre, avec en plus dès 2023, tous les biodéchets (déchets verts, déchets alimentaires et restes de cuisine). Certaines activités comme l'entretien automobile, la santé et la restauration ont des obligations de tri supplémentaires à justifier comme par exemple les huiles, filtres, déchets à risques, ...

La communauté de communes a pour compétence la gestion des déchets des ménages et s'occupe de la collecte et du traitement de ces déchets ainsi que de ceux des entreprises que l'on peut qualifier d'assimilables (petite production et typologie de déchets similaires). Pour la collecte dédiée aux entreprises, il ne s'agit pas d'une obligation pour la CCSB. Toutefois, l'intercommunalité propose un service spécifique établi sous forme de convention de **redevance spéciale**, mis en place en concertation avec le service de collecte et le plan de charge des tournées. Vous pouvez aussi faire appel à des prestataires privés qui proposent un panel plus large de flux collectés permettant de répondre à vos obligations réglementaires, ainsi que contacter le centre de tri du Beynon pour apporter vos déchets directement sur place.

L'objectif de la CCSB est de réduire la quantité de déchets enfouis et de maîtriser globalement les coûts, un objectif qui peut être commun aux entreprises. Pour cela, quelques astuces simples :

- Réduisez vos déchets à la source
- Organisez le tri en amont
- Transmettez les consignes de tri au sein de votre entreprise

L'ensemble des **déchetteries** est également accessible aux entreprises par le biais d'une **ouverture de compte** pour apporter les déchets bois, cartons, papiers, films plastiques, métaux, encombrants, etc (plus de 30 filières sur place). Une facturation est mise en place pour certains types de déchets.

Vous avez des questions sur la gestion de vos déchets ? Nos équipes se tiennent prêtes pour vous accompagner et vous conseiller.

CONTACTS

Pôle Environnement CCSB - Service Prévention déchets

✉ environnement@sisteronais-buech.fr

04 92 66 25 49

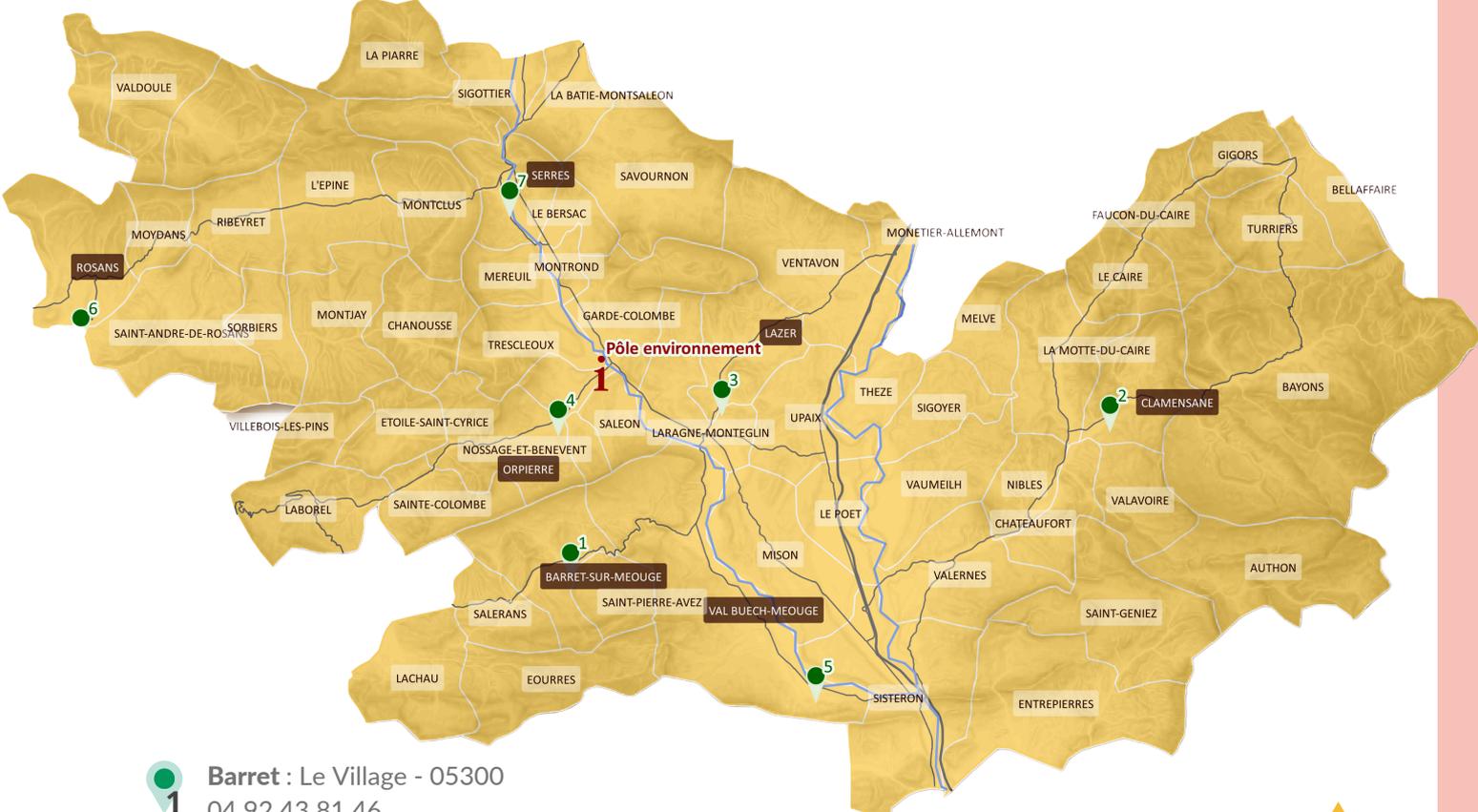
Liste de prestataires déchets privés (non exhaustive)



Contact	Organisme	Téléphone	Mail
Nathalie GIRARD Directrice des Unités Opérationnelles Pôle Alpin	VEOLIA Centre de tri du Beynon	06 10 90 48 32	nathalie.girard@veolia.com
Thomas COLLOMBET Commercial entreprises	PAPREC	04 76 81 16 53 06 10 35 17 79	thomas.collombet@paprec.com
François PICART Directeur	VALORSOL	04 75 72 86 40	f.picart@valorsol.fr
Maxime LUCAS PDG	ALLO BENNES	06 65 82 34 59 09 67 09 50 48	contact@allobennes.fr
Benjamin DALMASSO Responsable développement	CSDU 04	06 11 38 46 76 04 81 01 00 07	benjamin.dalmasso@csdu04.fr

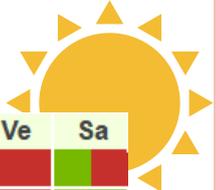
Déchetteries

Horaires et contacts :



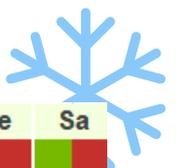
-  **1** Barret : Le Village - 05300
04 92 43 81 46
-  **2** Clamensane : Champs Long - 04250
04 86 49 80 46
-  **3** Lazer : 1250 route de Gap - 05300
04 92 65 26 17
-  **4** Orpierre : 3785 Route des Princes d'Orange - 05700
06 87 53 36 97
-  **5** Ribiers : 2535 route de Sisteron - 05300 (VAL BUECH-MEOUGE)
04 92 62 24 65
-  **6** Rosans : L'Aubergerie - 05150
06 08 37 94 68
-  **7** Serres : Route de Méreuil - 05700
04 92 67 13 54

Du 1er avril au 30 septembre 8h - 12h et 13h30 - 17h30



Déchetterie	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
Barret	Red	Red	Red	Green	Red	Green
Clamensane	Red	Red	Green	Red	Red	Green
Lazer	Green	Green	Green	Green	Green	Green
Orpierre	Green	Red	Green	Red	Red	Green
Ribiers	Green	Green	Green	Green	Green	Green
Rosans	Green	Red	Green	Red	Red	Green
Serres	Green	Red	Green	Red	Green	Red

Du 1er octobre au 31 mars 8h30 - 12h et 13h30 - 17h



Déchetterie	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
Barret	Red	Red	Red	Green	Red	Green
Clamensane	Red	Red	Green	Red	Red	Green
Lazer	Green	Green	Green	Green	Green	Green
Orpierre	Green	Red	Green	Red	Red	Green
Ribiers	Green	Green	Green	Green	Green	Green
Rosans	Green	Red	Green	Red	Red	Green
Serres	Green	Red	Green	Red	Green	Red

 Ouverte
 Fermée

3 - GESTION DES DÉCHETS

Tarifs :

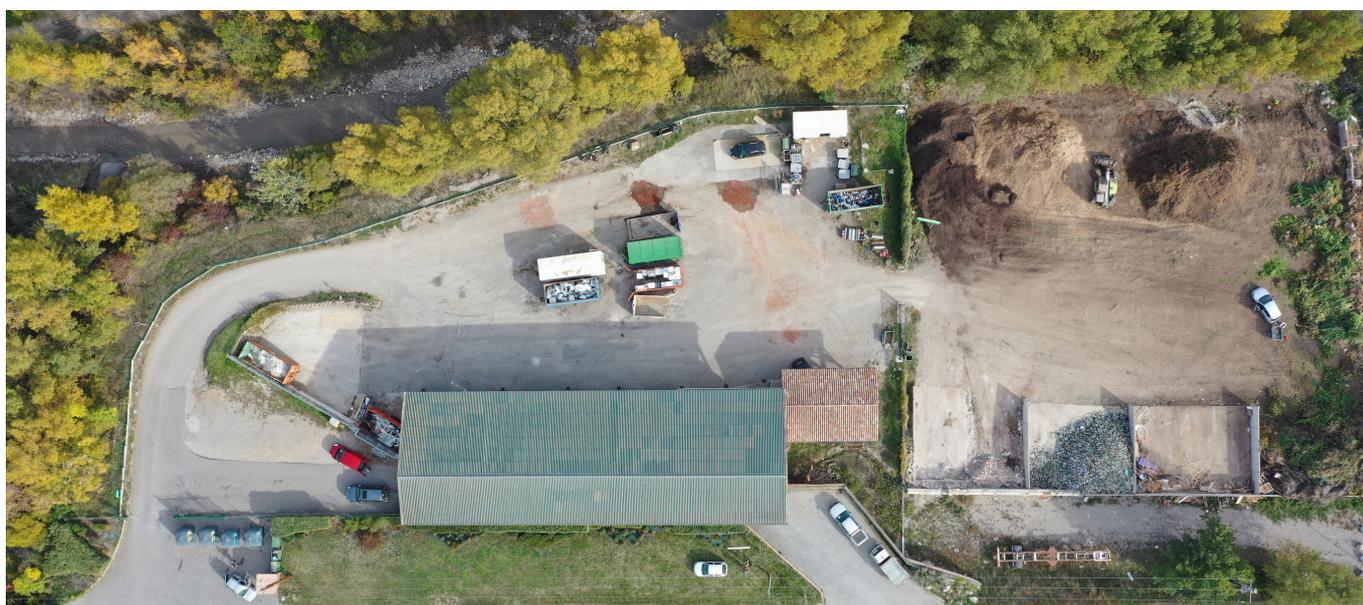
Types de déchets	Tarifs pour les entreprises du territoire	Tarifs pour les entreprises extérieures au territoire
Déchets inertes	20 € le m ³	30 € le m ³
Déchets bois	26 € le m ³	36 € le m ³
Déchets verts	15 € le m ³	25 € le m ³
DEEE (Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques)	gratuit	15 € le m ³
Ferraille	gratuit	25 € le m ³
Encombrants	50 € le m ³	60 € le m ³
Plâtre (accepté uniquement en déchetteries de Ribiers et Lazer)	50 € le m ³	60 € le m ³
DMS (Déchets Ménagers Spéciaux)	1.70 € le litre (le contenant)	2.70 € le litre (le contenant)
Emballages souillés vides de DMS	0.03€ le litre (le contenant)	1.03 € le litre (le contenant)
Menuiseries en fin de vie	6 € l'unité	6 € l'unité

CONTACTS

Pôle Environnement CCSB - Service Prévention déchets

✉ environnement@sisteronais-buech.fr

04 92 66 25 49



Fini le gaspi et vive le compostage !



Le gaspillage alimentaire, un véritable enjeu environnemental, éthique, énergétique et financier : chaque année, 1/3 de la nourriture produite sur la planète est jetée !

En France, ce sont 7 à 9 millions de tonnes jetées chaque année et chacun peut agir à son niveau pour réduire le gaspillage alimentaire, au travail, comme à la maison ou encore au restaurant.

En moyenne, 30% des ordures ménagères (particuliers et professionnels confondus) sont composées de déchets compostables.

En 2023, toutes les entreprises devront trier séparément leurs biodéchets conformément à la loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire pour éviter l'enfouissement de ces déchets qui génèrent des gaz à effet de serre. Plusieurs solutions :

→ Compostage sur le site de l'entreprise.

→ Collecte par un prestataire vers une plateforme de compostage ou de méthanisation.

La communauté de communes mène un programme de soutien au compostage de proximité (compostage en établissement ou compostage collectif) pour répondre aux obligations réglementaires de tri à la source.

A minima, de 2023 à 2025, la CCSB pourra vendre des composteurs à tarifs préférentiels en vue d'**encourager le compostage en entreprise ou collectif** (en pied d'immeuble, en cœur de village, parfois partagé avec l'auberge ou le restaurant du village). Le service prévention des déchets peut former et accompagner les acteurs pour un bon usage et remplissage du composteur ainsi que pour le suivi du processus de compostage.

CONTACTS

Pôle Environnement CCSB - Service Prévention déchets

✉ environnement@sisteronais-buech.fr

04 92 66 25 49

Les Ressourceries



Vous avez des objets, du matériel ou du mobilier dont vous ne vous servez plus ?

Vous cherchez à vous équiper ? Ayez le réflexe de faire appel aux ressourceries du territoire !

CONTACTS

Laragne-Montéglin : « **Le Nez au Vent** »

✉ asso.nezauvent@gmail.com

04 92 21 49 56

www.asso-nez-au-vent.fr

Serres : « **Les Trésors du Soleil** »

✉ lestresorsdusoleil@gmail.com

09 79 26 02 24 - 06 40 29 62 24

<https://lestresorsdusoleil.wixsite.com/website-1>

Sisteron : « **L'Envolée** »

✉ contact.envolee@gmail.com

04 92 32 47 14

<https://envolee-ressourcerie.com/lenvolee-ressourcerie-sisteron>

EN SAVOIR +

<https://ressourceriespaca.fr>

Répar'Acteur



Répar'acteurs est une marque qui permet aux artisans de la réparation de mettre en valeur leur savoir-faire et de se positionner en tant qu'acteurs de la réduction des déchets.

Les artisans qui intègrent le réseau sont répertoriés dans un annuaire national. Ils bénéficient d'une journée de formation sur l'économie circulaire et le rôle des métiers de la réparation auprès de leurs clients et du territoire. Ils reçoivent également un kit de communication physique et digitale à l'issue de cette formation et sont conviés à participer à divers événements pour promouvoir leur travail.



POUR QUI ?

**Artisans
réparateurs.**

PORTÉ PAR

CMAR PACA.

CONTACTS

Ariane JULIEN

Animatrice régionale du réseau Répar'acteurs

✉ a.julien@cmar-paca.fr

07 85 74 41 52

EN SAVOIR +

- <https://www.cmar-paca.fr/article/les-reparateurs#agir-reparateurs>
- <https://www.artisanat.fr/annuaire-repar-acteurs>

Žerö
waste

The text 'Žerö waste' is presented in a playful, rounded font. The word 'Žerö' is in green, 'waste' is in blue, and the letter 'e' at the end of 'waste' is in yellow. The text is surrounded by several stylized leaves in green, blue, and yellow, scattered around the letters.



MOBILITÉ



Forfait mobilités durables



Dans l'objectif d'encourager l'utilisation de mobilités moins polluantes, le « forfait mobilités durables » permet à l'employeur de prendre en charge l'intégralité ou une partie des frais des salariés pour les trajets domicile - travail (vélo, covoiturage, engins de déplacement personnels en location ou en libre-service, autopartage avec des véhicules à faibles émissions...).

Le forfait mobilités durables est exonéré d'impôts sur le revenu et de cotisations sociales jusqu'à 600€ par an et par salarié.

EN SAVOIR +

<https://www.ecologie.gouv.fr/faq-forfait-mobilites-durables-fmd>

Aide à l'acquisition de véhicules utilitaires propres



L'aide varie entre 3 000 € et 15 000 € selon les types de véhicules neufs et entre 500 et 7500 € pour le véhicules d'occasion. Les types d'utilitaires concernés sont à gaz, hydrogène ou électriques.



POUR QUI ?

Micro-entrepreneurs, TPE et PME.

PORTÉ PAR

Région SUD.

CONTACTS

Franck FERRIZ

✉ fferriz@maregionsud.fr

EN SAVOIR +

<https://www.maregionsud.fr/toutes-vos-aides/detail/aide-a-lacquisition-de-vehicules-utilitaires-propres>

Prime à la conversion et Bonus écologique



Diverses aides sont mises en place par le Ministère de la Transition Ecologique pour l'acquisition de véhicules électriques et hybrides.

Ces aides peuvent concerner des utilitaires, des véhicules lourds, des deux roues ainsi que du retrofit (remplacement d'un moteur thermique par un moteur électrique).

EN SAVOIR +

<https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/>

Réduction d'impôt pour les déplacements à vélos domicile-travail



En tant qu'employeur, si vous choisissez de mettre gratuitement à disposition de vos salariés des vélos pour leurs déplacements domicile-travail, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés, équivalente au montant des frais induits (dans la limite de 25 % du coût de la flotte de vélos).

La flotte de vélo peut avoir été achetée ou louée par l'entreprise.

EN SAVOIR +

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F38051>

5

ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Portail régional du Réseau de l'Économie Circulaire



Le réseau PRECI est un outil de référence sur les questions d'économie circulaire. Boîte à outils, partage d'expérience, actualités, présentation de dispositifs d'aides, etc.

Il reprend et relaie toutes les informations régionales en la matière.
Rejoignez le réseau via la plateforme numérique sur www.reseau-prec.org/

Longue vie aux objets



« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ».

C'est ce que met en avant ce site de l'ADEME orienté vers la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire. Vous y trouverez des solutions dédiées aux entreprises, que ce soit pour mieux produire (économie de la fonctionnalité, écoconception de produits et services, dons ou recyclage d'inventus non alimentaires...) mais aussi mieux informer vos clients.
<https://longuevieauxobjets.gouv.fr/entreprise>

Démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale



Dans le contexte actuel de mutations économiques, technologiques et environnementales, l'économie circulaire est un levier de compétitivité pour les entreprises.

L'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) est un des sept piliers de l'économie circulaire. Elle vise à optimiser les ressources d'un territoire (énergie, eau, déchets, équipement et expertise).

Son but est de réduire l'impact environnemental en créant des synergies entre entreprise sur des questions de gestion des déchets, de mutualisation de services et de valorisation de leurs ressources. Par exemple, les déchets des uns peuvent devenir des ressources pour les autres.

Une démarche d'EIT est en cours dans le Sisteronais-Buëch.

Vous souhaitez participer à cette démarche ? Contactez la CCI ou la CCSB.

CONTACTS

CCI 04 : Romane BONNELLE

✉ r.bonelle@digne.cci.fr

CCSB : Loïc JULLIAN

✉ loic.jullian@sisteronais-buech.fr

Plateforme ACTIF



Comment gagner en compétitivité grâce à l'économie circulaire ?

Utilisez « Actif », et réalisez des économies tout en agissant en faveur de l'environnement grâce à une plateforme interactive, gratuite pour les entreprises, qui recense et propose les ressources disponibles sur votre territoire. Ces ressources peuvent être des emplois à partager ou des achats à grouper, des matières à valoriser ou de l'énergie à mutualiser.

Actif va vous permettre d'organiser l'échange de ces ressources, et ainsi de diminuer vos coûts.

Le fonctionnement est simple et intuitif. Une fois votre compte créé, vous pouvez déposer vos annonces et accéder à celles publiées par d'autres entreprises. Si une offre vous intéresse, vous demandez la mise en relation et démarrez ainsi la synergie !

Rejoignez la dynamique locale d'EIT en vous inscrivant gratuitement sur la plateforme ACTIF : <https://portail.actif-cci.fr/login/?next=>

PORTÉ PAR

CCI.

CONTACTS

CCI 04 : Romane BONNELLE

✉ r.bonelle@digne.cci.fr

EN SAVOIR +

<https://www.cci.fr/ressources/developpement-durable/economie-circulaire/ecologie-industrielle-et-territoriale/actif-la-plateforme-de-leconomie-circulaire>

Formations sur les fondamentaux de l'économie circulaire



Parcours en ligne pour acquérir une vision globale sur le sujet, connaître les 7 piliers de l'économie circulaire ainsi que les acteurs clés en lien avec la thématique.

PORTÉ PAR

ADEME.

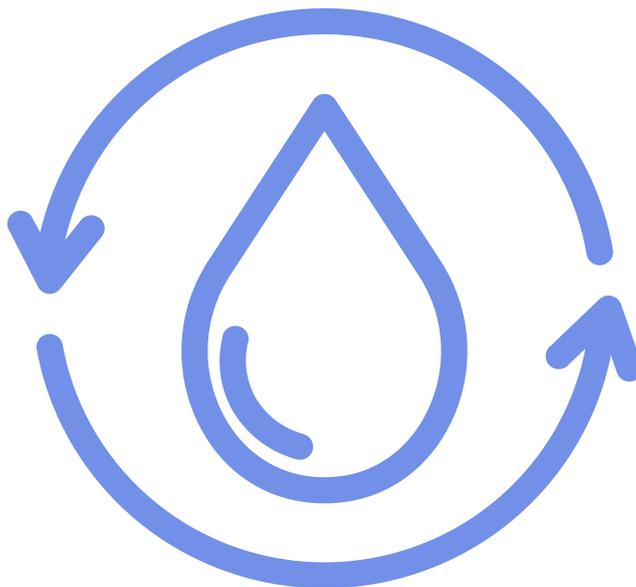
EN SAVOIR +

https://formations.ademe.fr/formations_economie-circulaire_ameliorer-sa-connaissance-sur-les-fondamentaux-de-l-economie-circulaire_s4964.html





PRÉSERVATION DES RESSOURCES



La fresque du climat



La fresque du climat est devenue l'outil référence pour permettre aux individus et aux organisations de s'approprier le défi du changement climatique.

À travers un atelier d'intelligence collective, ludique et participatif, elle permet, en très peu de temps, d'appréhender les liens de cause à effet sur les composantes du changement climatique et de comprendre l'essentiel des enjeux pour passer à l'action.

EN SAVOIR +
fresqueduclimat.org

CONTACTS
Mylène BONNET, référente 04
✉ mylene.bonnet@gmail.com

Récupération des eaux pluviales



Le prix de l'eau a augmenté de 10% en 10 ans en moyenne en France.

Pour prévenir un éventuel manque d'eau disponible, pour ne plus utiliser de l'eau potable pour des usages ne nécessitant pas une eau de qualité, et pour faire des économies, vous pouvez opter pour la mise en place d'un système de récupération d'eau de pluie. La surface des toitures abritant ateliers ou bureaux, est le moyen le plus simple de récupérer l'eau de pluie. Les eaux de toitures peuvent être dirigées vers une cuve de stockage et destinées pour l'arrosage des plantes, les toilettes, la station de lavage des véhicules, certaines parties de refroidissement de process industriel, etc.

Les accompagnements individuels proposés par la CMAR (« Déclic environnement » et « Diagnostic Flux ») peuvent vous aider à aborder ces sujets concrètement dans votre entreprise (voir p8).

Guide « Eau & Entreprise »



Eau potable ou eau brute ? Raccordement ou traitement in situ ? Autorisation ou déclaration ?

Quelle que soit son activité, une entreprise consomme et rejette de l'eau. Voici l'essentiel de ce que les entreprises doivent savoir :
www.arbe-regionsud.org/7981-eau-entreprises-des-opportunités-des-obligations.html

Imprim' Vert



Il s'agit d'un label national attribué à des imprimeurs qui mettent en place des actions conduisant à une diminution de l'impact sur l'environnement de leur activité.

En privilégiant des fournisseurs qui ont reçu ce label, vous encouragez le développement de ces pratiques plus vertueuses. La CMAR accompagne les entreprises à l'obtention du label.

CONTACTS

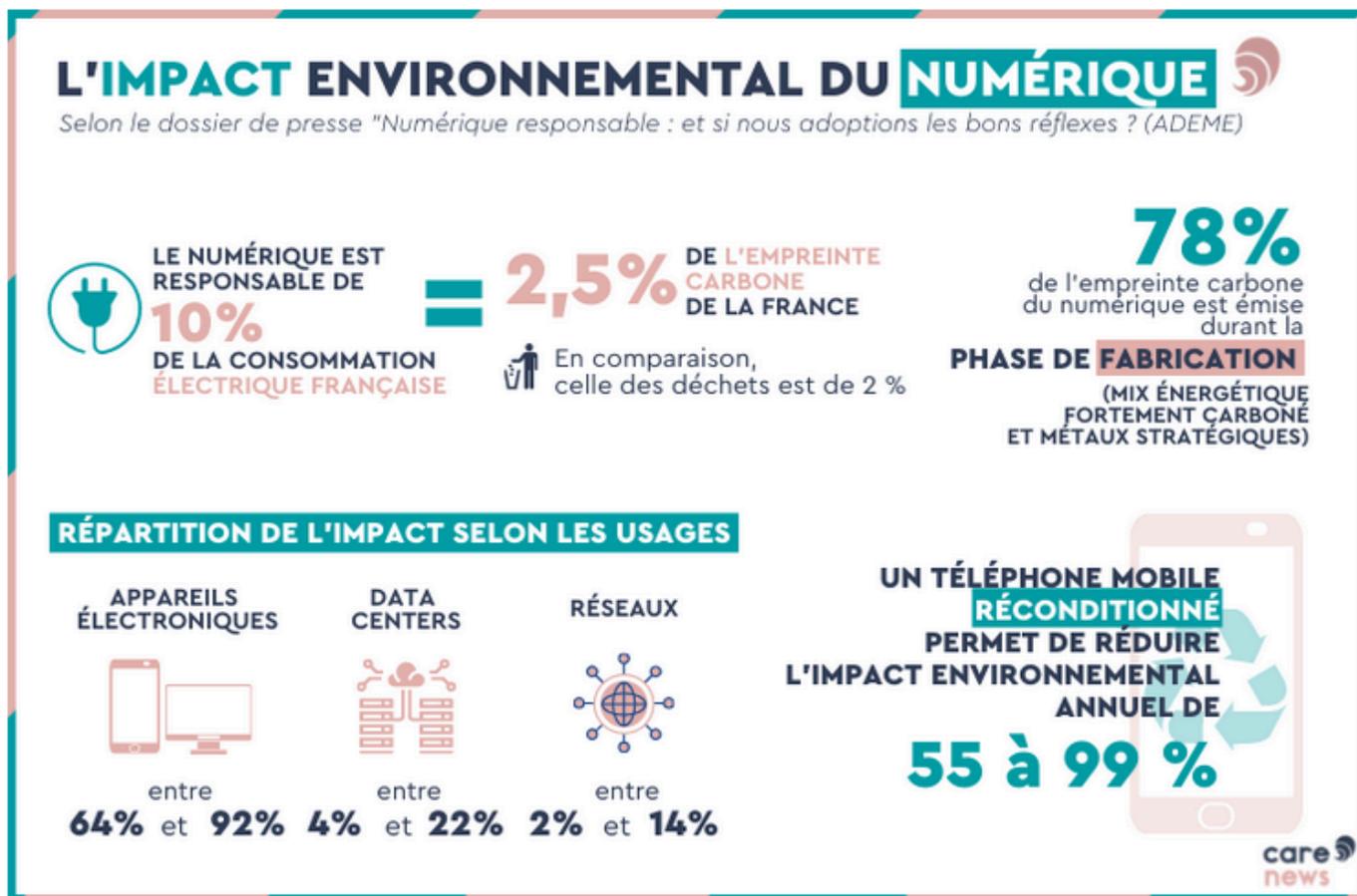
Référent 04
Raphaëlle LACROIX
✉ r.lacroix@cmar-paca.fr
04 92 30 90 63, 06 47 98 44 79

Référent 05
Yann GRAFF
✉ y.graff@cmar-paca.fr
07 88 81 24 91

Impact numérique



Lorsque nous utilisons notre ordinateur, notre smartphone ou n'importe quel objet connecté, nous avons un impact sur l'environnement. La pollution numérique désigne tous ces impacts négatifs causés par les nouvelles technologies sur notre environnement.



Quelques gestes simples pour réduire votre impact numérique :

- Éteindre vos ordinateurs et vos écrans lorsque vous quittez votre bureau.

Pour les mails :

- Envoyer moins de mails (le stockage d'un mail simple génère 10g de CO2 par an).
- Privilégier un système de messagerie instantanée (moins polluants), notamment pour des échanges entre collègues.
- Contrôler les destinataires (moins de destinataires, c'est moins de pollution).
- Limiter la taille de vos mails et éviter les pièces jointes. Si vous devez absolument envoyer un fichier lourd, utilisez un site comme File Vert, un service de transfert éphémère de fichiers, en maîtrisant votre impact environnemental. <https://filevert.fr>
- Privilégier le Wi-Fi à la 4G. C'est souvent un détail auquel on ne prête pas attention, pourtant connecter son smartphone au Wi-Fi évite de polluer inutilement. En effet, lorsque vous envoyez un courriel en 4G vous polluez 20 fois plus qu'en utilisant le Wi-Fi.

EN SAVOIR +

<https://longuevieauxobjets.gouv.fr/entreprise/numerique-responsable>

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/numerique-responsable#:~:text=Le%20label%20Num%C3%A9rique%20Responsable%20est,en%20mati%C3%A8re%20de%20responsabilit%C3%A9%20environnementale>

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/numerique-responsable#:~:text=Le%20label%20Num%C3%A9rique%20Responsable%20est,en%20mati%C3%A8re%20de%20responsabilit%C3%A9%20environnementale>

Label « Numérique Responsable »



Le label NR permet d'identifier et de rassembler toutes les organisations qui s'engagent à réduire l'impact du numérique.

. La démarche NR vous fournit les outils pour s'améliorer et réduire progressivement l'impact du numérique dans votre entreprise. Il vous permet aussi de rejoindre une communauté d'entreprises et d'échanger sur les bonnes pratiques.

Construit par l'Institut du Numérique Responsable en partenariat avec le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, l'ADEME et WWF, le référentiel s'appuie sur 5 axes et 14 principes d'action.

POUR QUI ?

Tous types d'entreprises.

PORTÉ PAR

Institut du Numérique Responsable.

CONTACTS

✉ contact@institutnr.org

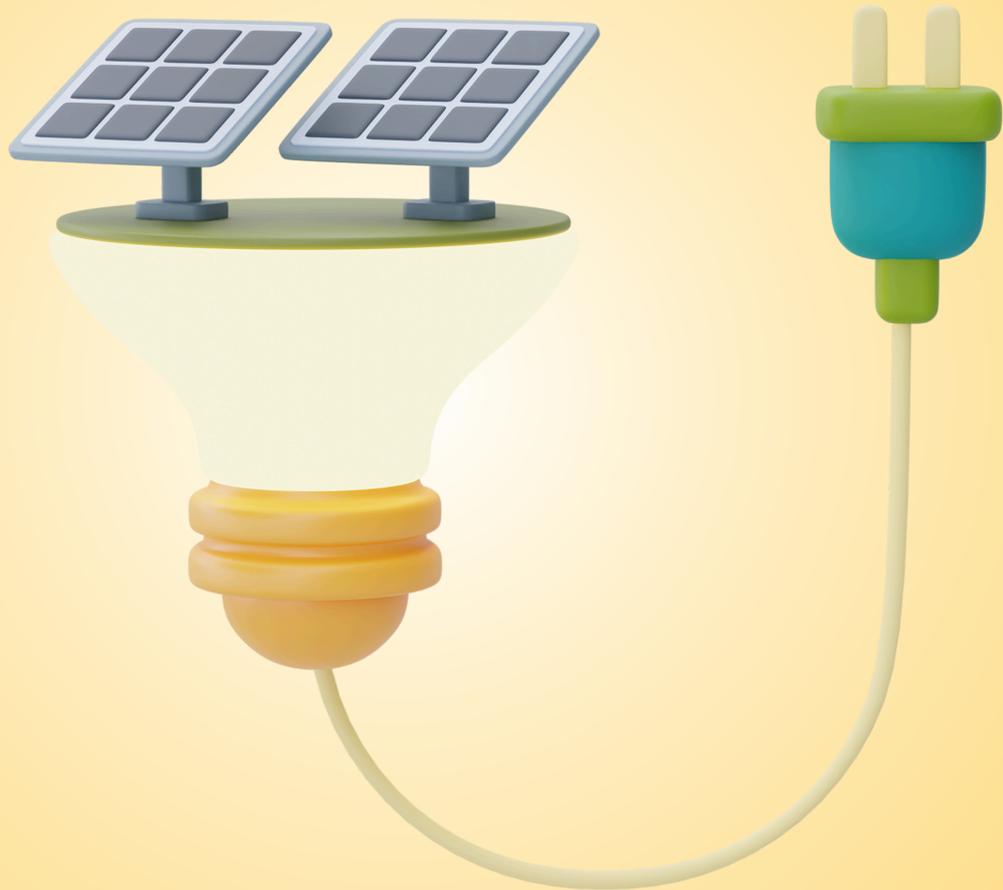
05 46 45 83 71

EN SAVOIR +
institutnr.org





Communauté de Communes du **Sisteronais-Buëch**



EN SAVOIR PLUS

Pôle Attractivité et développement économique

04 92 31 27 52

developpement.economique@sisteronais-buech.fr

Pôle Environnement

04 92 66 25 49

environnement@sisteronais-buech.fr



sisteronais-buech.fr

sisteron-buech.fr